

Motion

Accès automatique aux prestations sociales

La Suisse est un pays riche. Pourtant, les fins de mois restent difficiles pour un grand nombre de personnes. Le panier d'achat coûte de plus en plus cher, les primes d'assurance-maladie augmentent sans cesse alors que les salaires et les rentes stagnent, voire diminuent. La lutte contre la pauvreté et la précarité doit se concentrer en premier lieu sur le revenu. Des revenus professionnels, des rentes et des revenus sociaux décents doivent permettre de vivre dignement et être adaptés en permanence au renchérissement ainsi qu'aux progrès de la productivité.

Lorsque ces revenus ne suffisent pas, les prestations sociales entrent en jeu. Mais y recourir peut parfois relever du parcours du combattant, et il est connu que de nombreuses personnes qui auraient droit à ces prestations n'y recourent finalement pas, soit par méconnaissance, soit par honte d'avoir à y recourir. Cette situation est indigne d'un pays riche. L'accès aux prestations sociales doit être automatique pour les personnes qui y ont droit.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'État d'adapter la loi afin :

1. D'automatiser la remise des prestations basées sur les données fiscales, comme les prestations complémentaires (PC) et les subsides d'assurance-maladie ;
2. De mettre à disposition de tout le monde les informations nécessaires concernant les prestations sociales disponibles dans le Canton et les moyens de les obtenir, si des informations supplémentaires aux données fiscales sont nécessaires ;
3. De simplifier les procédures administratives pour faciliter l'accès aux prestations sociales auxquelles les gens ont droit ;
4. De permettre à toute personne de savoir si elle peut prétendre à une ou plusieurs prestations sociales sous condition de ressources en plus de celles qui sont attribuées automatiquement ;

((Liste à compléter/adapter/sélectionner en fonction de la réalité cantonale))